

2AIC

Numéro SIRET : **89837390700010**
Code APE : **7490A**

12 RUE SAINT GILLES
75003 PARIS

BILAN ACTIF & PASSIF

du 01/07/2022 au 30/06/2023



Crowe

CAZENOVE

Audit & Expertise comptable

Sommaire

Bilan		2
<i>ACTIF</i>		2
	<i>Actif immobilisé</i>	2
	<i>Actif circulant</i>	2
<i>PASSIF</i>		3
	<i>Capitaux Propres</i>	3
	<i>Provisions pour risques et charges</i>	3
	<i>Emprunts et dettes</i>	3



Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)		du 01/04/2021 au 30/06/2022 (15 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)					
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	130 644		130 644	597 414	- 466 770
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	142 372		142 372		142 372
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	10 568		10 568	9 795	773
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	200 914		200 914	1 003 205	- 802 291
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	484 498		484 498	1 610 414	-1 125 916
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	484 498		484 498	1 610 414	-1 125 916



Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)	du 01/04/2021 au 30/06/2022 (15 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000)	1 000	1 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	100		100
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	29 132		29 132
Résultat de l'exercice	222 273	639 232	- 416 959
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	252 505	640 232	- 387 727
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	20	20	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	209 836	242 937	- 33 101
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices		223 017	- 223 017
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	21 774	99 569	- 77 795
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	363	369 786	- 369 423
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance		34 853	- 34 853
TOTAL (IV)	231 993	970 182	- 738 189
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	484 498	1 610 414	-1 125 916



2AIC

Numéro SIRET : **89837390700010**
Code APE : **7490A**

12 RUE SAINT GILLES
75003 PARIS

ANNEXES

du 01/07/2022 au 30/06/2023



Crowe

CAZENOVE

Audit & Expertise comptable

Sommaire

Annexes Légales	2
-----------------	---



Annexes Légales

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023 dont le total est de 484 497,90 Euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 222 272,78 Euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de quinze mois recouvrant la période du 01/04/2021 au 30/06/2022.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	130 644	130 644	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	142 372	142 372	
- T.V.A	10 568	10 568	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	283 584	283 584	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	209 836	209 836		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	21 774	21 774		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	363	363		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	20	20		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	231 993	231 993		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	39 889
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	39 889

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 500
Dettes fiscales et sociales	363
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	1 863

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	100	10
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	100	10



Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises Ventes de produits finis Prestations de services	1 200 674
TOTAL	1 200 674

Répartition par marché géographique	Montant
France Etranger	1 200 674
TOTAL	1 200 674

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	290 697	
Résultat exceptionnel (et participation)		
Résultat comptable	222 273	

2AIC
SAS au capital de 1 000 euros,
immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 898 373 907,
dont le siège social est situé : 12 RUE SAINT GILLES 75003 PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 DÉCEMBRE 2023

L'an 2023,
le 29 décembre,
à 14 heures,

Au siège social, 12 RUE SAINT GILLES 75003 PARIS

Les associés de la société 2AIC, SAS au capital de 1 000 euros, divisé en 100 actions de 10 euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- Monsieur Fabrice JACTARD, propriétaire de 50 actions
- Monsieur Kheang TAN, propriétaire de 50 actions

seuls associés et représentant ainsi la totalité des 100 actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Kheang TAN.

Le Président ainsi désigné met à la disposition des associés :

- le rapport de gestion,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 juin 2023,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 ;

- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Convention visée à l'article L227-10 du Code de commerce ;
- Rémunération des Dirigeants sur l'exercice écoulé ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée par les Dirigeants de leur rapport et du rapport spécial sur les conventions réglementées.

Cette lecture est accompagnée de précisions s'agissant notamment de l'évolution de l'activité et des principaux événements survenus au cours de l'exercice écoulé.

Puis, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

RÉSOLUTION 1

L'Assemblée générale, après lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

RÉSOLUTION 2

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 222 272,78 euros.

L'Assemblée générale décide la distribution, à titre de dividende, d'une somme de 150 000,00 euros, soit 1 500,00 euros pour chacune des 100 actions composant le capital social.

La mise en paiement interviendra au plus tard le 9 février 2024.

Pour le solde, soit 72 272,78 euros, l'Assemblée générale décide de l'affecter au compte « Report à nouveau » qui présentera désormais un solde créditeur de 101 404,78 euros.

La somme sera répartie entre les associés de la manière suivante :

BÉNÉFICIAIRE	NOMBRE DE TITRES	DIVIDENDES BRUTS	RÉGIME D'IMPOSITION
Monsieur Fabrice JACTARD	50	75 000,00 €	Prélèvement forfaitaire unique
Monsieur Kheang TAN	50	75 000,00 €	Prélèvement forfaitaire unique
TOTAL	100	150 000,00 €	

Il est précisé que le montant éligible au Prélèvement Forfaitaire Unique s'élève à 150 000,00 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il est rappelé que les revenus distribués aux associés personnes physiques n'ayant pas expressément opté pour le maintien du taux progressif d'imposition font l'objet d'une imposition forfaitaire unique (*flat tax*), à hauteur de 30 % de la quote-part de résultat brut distribué. Ce prélèvement inclut les prélèvements sociaux à hauteur de 17,20 % et le prélèvement d'impôt sur le revenu à hauteur de 12,80 %, sans abattement.

Conformément aux dispositions de l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle que les dividendes distribués à la clôture du premier exercice ont été les suivants :

- Montant brut total des distributions : 610 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 6 100,00 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

RÉSOLUTION 3

L'Assemblée générale rappelle en tant que de besoin qu'aucune convention visée à l'article L227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

RÉSOLUTION 4

L'Assemblée générale ratifie l'absence de rémunération versée aux Dirigeants en contrepartie de l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

RÉSOLUTION 5

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Les Dirigeants

Zone de signature